



**CONSEIL MARITIME DE LA FACADE
MANCHE EST – MER DU NORD**

DELIBERATION

**portant composition des commissions spécialisées
du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord**

Le président de la commission permanente,

- VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.219-6-1 ;
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 modifié portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est – mer du Nord ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2015 portant désignation des membres du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 30 septembre portant nomination du président et des membres de la commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord ;
- VU le règlement intérieur du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord ;
- VU les candidatures émises par les membres du conseil maritime de la façade ;

Après délibération lors de la séance du 7 octobre 2015,

DECIDE

- Article 1** La commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires » est composée de :
- 1 - Pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**
 - Le préfet de la région Nord – Pas de Calais, préfet du Nord, ou son représentant ;
 - Le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque représenté par M. LALAUT Yves ;
 - Le président du directoire du grand port maritime du Havre représenté par M. GALICHON Pascal ;
 - Le président du directoire du grand port maritime de Rouen représenté par Mme SAMSON Sandrine.
 - 2 - Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :**
 - Le président du conseil départemental du Calvados représenté par M. NOUVELOT Cédric.
 - 3 - Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :**
 - Le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie représenté par M. BECQUET Olivier ;

- L'organisation « Armateurs de France » représentée par M. OLIER Pascal ;
- Les chambres de commerce et d'industrie représentées par M. DUBOYS FRESNEY Bertrand ;
- Les ports normands associés représentés par M. DEISS Philippe ;
- La fédération française des ports de plaisance représentée par M. WIDHEM André ;
- La fédération française des pilotes maritimes représentée par Mme CORNU Catherine.

4 - Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises :

- Néant.

5 - Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usager de la mer et du littoral :

- L'association « France Nature Environnement » représentée par Mme BARBIER Sylvie.

Article 2 La commission spécialisée « Milieu vivant » est composée de :

1 - Pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- La préfète de la Manche ou son représentant ;
- L'agence des aires marines protégées représentée par M. AULERT Christophe ;
- L'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer représenté par M. GODEFROY Dominique ;
- Le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque représenté par M. LALAUT Yves ;
- Le président du directoire du grand port maritime du Havre représenté par M. GALICHON Pascal ;
- Le président du directoire du grand port maritime de Rouen représenté par Mme SAMSON Sandrine.

2 - Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Néant.

3 - Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

- Le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nord – Pas de Calais – Picardie représenté par M. MONTASSINE Gérard ;
- Le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie représenté par M. BECQUET Olivier ;
- Le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie représenté par Mme HARMEL Béatrice ;
- Le président du comité régional de la conchyliculture Normandie - Mer du Nord représenté par M. COSTARD Joseph ;
- La fédération des organisations de producteurs de pêche artisanale représentée par M. GOSSELIN Eric ;
- La fédération française des pilotes maritimes représentée par Mme CORNU Catherine.

4 - Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises :

- Néant.

5 - Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usager de la mer et du littoral :

- L'association « France Nature Environnement » représentée par Mme BARBIER Sylvie ;
- La fédération départementale de la chasse représentée par M. FLORIN Bernard.

Article 3 La commission spécialisée « Ressources non biologiques » est composée de :

1 - Pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Le préfet de la région Nord – Pas de Calais, préfet du Nord, ou son représentant ;
- L'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer représenté par M. GODEFROY Dominique.

2 - Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Néant.

3 - Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

- Le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-

Normandie représenté par M. BECQUET Olivier ;

- Le président du comité régional de la conchyliculture Normandie - Mer du Nord représenté par M. COSTARD Joseph ;

- L'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction représentée par Mme PAPORE Laëtitia ;

- Le syndicat des énergies renouvelables représenté par M. PEYSSON Pierre.

4 - Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises :

- Le syndicat « Confédération française des travailleurs chrétiens » représenté par M. FRANÇOIS Patrick.

5 - Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usager de la mer et du littoral :

- L'association Robin des bois représentée par Mme GEISMAR - BONNEMAINS Nathalie ;

- L'association « France Nature Environnement » représentée par Mme BARBIER Sylvie ;

- L'association « France Nature Environnement » représentée par M. MARIETTE Michel ;

- La fédération départementale de la chasse représentée par M. FLORIN Bernard.

Personnalité qualifiée

- L'université du Havre, représentée par M. PINON Grégory, Maître de conférence en dynamique des fluides.

Article 4 La commission spécialisée « Loisirs et tourisme » est composée de :

1 - Pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, ou son représentant.

2 - Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Le président du conseil départemental du Calvados représenté par M. NOUVELOT Cédric.

3 - Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

- La fédération des industries nautiques représentée par M. AUGEREAU Jean-Pierre ;

- La fédération française des ports de plaisance représentée par M. WIDHEM André.

4 - Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises :

- Néant.

5 - Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usager de la mer et du littoral :

- L'association « France Nature Environnement » représentée par M. BOUIS Pierre-Yves ;

- La fédération française de voile représentée par M. ADAM Paul ;

- La fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France représentée par M. LEPIGOUCHET Jean ;

- La fédération départementale de la chasse représentée par M. FLORIN Bernard ;

- La fédération française d'études et de sports sous-marins représentée par M. BENBASSA Dominic ;

- La fédération chasse sous-marine passion représentée par M. FEUILLY Pierre.

Article 5 La commission spécialisée « Articulation mer et littoral » est composée de :

1 - Pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- La préfète de la région Picardie, préfet de la Somme ou son représentant ;

- Le conservatoire du littoral représenté par M. LACOSTE Jean-Philippe ;

- L'agence des aires marines protégées représentée par M. AULERT Christophe ;

- L'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer représenté par M. GODEFROY Dominique ;

- La directrice de l'agence de l'eau Seine Normandie, Mme ROUSSEAU Michèle ;

- Le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque représenté par M. LALAUT Yves.

2 - Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Le président du conseil départemental de la Manche représenté par M. LEPETIT Jean ;

- Le président du conseil départemental de la Seine-Maritime représenté par Mme LEFEBVRE Blandine.

3 - Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

- Le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nord – Pas de Calais - Picardie représenté par M. MONTASSINE Gérard ;
- Le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie représenté par Mme HARMEL Béatrice ;
- Le président du comité régional de la conchyliculture Normandie - Mer du Nord représenté par M. COSTARD Joseph ;
- La fédération française des ports de plaisance représentée par M. WIDEHEM André ;
- La chambre régionale d'agriculture de Normandie représentée par M. BAILHACHE Rémi.

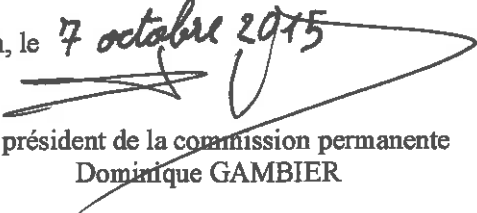
4 - Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises :

- Le syndicat « Confédération française des travailleurs chrétiens » représenté par M. DACHICOURT Bruno ;

5 - Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usager de la mer et du littoral :

- L'association « France Nature Environnement » représentée par Mme BARBIER Sylvie ;
- L'association « France Nature Environnement » représentée par M. MARIETTE Michel.

À Rouen, le 7 octobre 2015



Le président de la commission permanente
Dominique GAMBIER